

TERRITOIRE D'INTERVENTION

 MAISON DE SANTÉ ESA



LES PROFESSIONNELS

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- D'un Infirmier coordinateur
- D'une Ergothérapeute
- De trois Assistantes de soins en gériatrie



NOUS CONTACTER

Permanence Ergothérapeute

14, Rue Claude Mermet
01230 SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

07.55.58.53.43
esabav01@fedeo1.admr.org

Horaires téléphoniques :

Lundi , Mardi, Jeudi & Vendredi : 08h30 - 12h00
12h30 - 16h45
Mercredi : 08h30 - 12h30



1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne

ESA

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER

BUGEY AIN VEYLE REVERMONT



Retrouvez toutes les
informations de
l'ADMR de l'Ain en
scannant le QR Code

COM-SC20-V2-30/09/25

PRISE EN CHARGE

POUR QUI ?

L'ESA s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou maladies apparentées), à un stade léger ou modéré de la maladie, diagnostiquée par un médecin.

Elle est aussi à destination des aidants : écoute, soutien et accompagnement afin d'améliorer les relations aidants / personne malade.

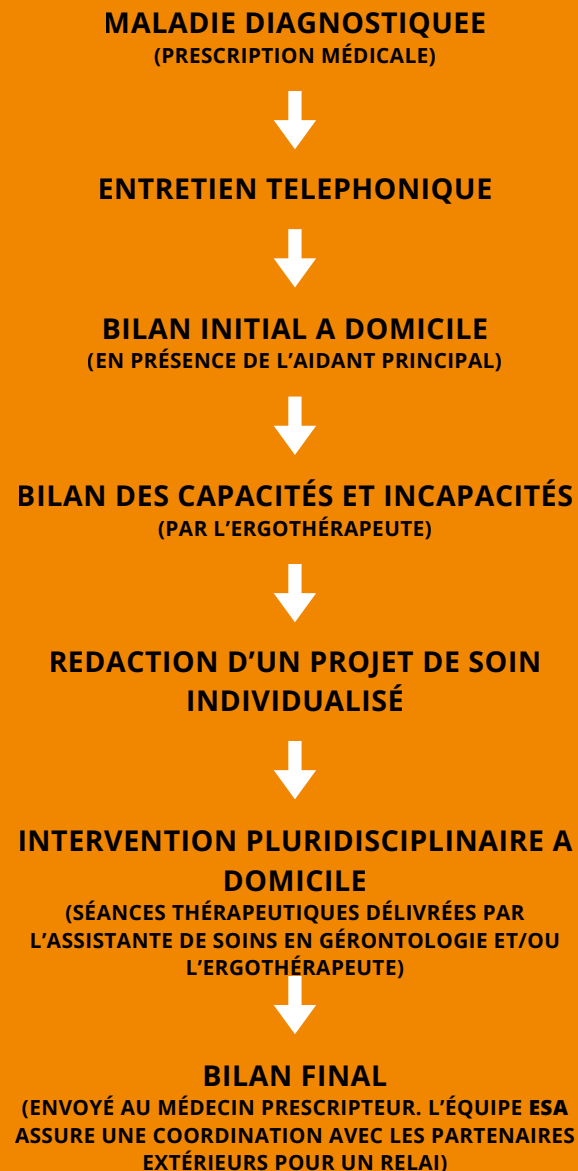
MODALITES DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge se fait sur prescription médicale après que le diagnostic ait été posé.

LA PRISE EN CHARGE PAR L'ESA, C'EST :

- **12 À 15 SÉANCES DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENTS ET DE RÉHABILITATION À DOMICILE**
- **1 À 2 SÉANCES D'UNE HEURE PAR SEMAINE**
- **UN SUIVI AU DOMICILE SUR 3 MOIS**
- **PRISE EN CHARGE À 100% PAR L'ASSURANCE MALADIE**

LES ETAPES DE LA PRISE EN CHARGE



NOTRE APPROCHE

Notre intervention est centrée sur les besoins, les attentes et les incapacités de la personne atteinte de la maladie et de son proche aidant afin de favoriser le maintien à domicile.

Selon chaque situation et après une évaluation par l'équipe pluridisciplinaire, l'ESA propose des séances de soins d'accompagnement et de réhabilitation portant sur :

- L'**orientation** dans le temps et l'espace.
- La **sécurité** : équilibre, prévention des risques de chutes.
- L'**aménagement du domicile**, agencement de l'espace, préconisations.
- L'**accompagnement et maintien des activités** de la vie quotidienne (stimulation, mise en place de conseils, aides techniques, etc.).
- La **valorisation et le maintien des capacités** cognitives, sensorielles et motrices.
- La **prévention** des troubles du comportement.
- Le **soutien aux aidants**.
- L'**orientation vers des dispositifs de relais** adaptés.